|  |
| --- |
|  |

****

**CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES**

**TERMES DE REFERENCE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

**Agence Française de Développement**

5, rue Roland Barthes

75598 Paris Cedex 12 - RCS PARIS B 775 665 599

Téléphone : + 33 (0)1 53 44 31 31

**Concernant une prestation, en deux tranches, en vue de structurer un projet de soutien à l’effectivité du droit de l’environnement au Liban :**

* **Tranche 1 (ferme) : Diagnostic sur le droit de l’environnement au Liban, ses acteurs et ses enjeux, et recommandations sur l’opportunité de projet.**
* **Tranche 2 (optionnelle) : Etude de faisabilité et formalisation d’un projet.**

**SOMMAIRE**

[ARTICLE 1. PRESENTATION DE L’AFD 3](#_Toc167442277)

[ARTICLE 2. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION 3](#_Toc167442278)

[ARTICLE 3. OBJET DU MARCHE 4](#_Toc167442279)

[ARTICLE 4. PRESTATIONS ATTENDUES 4](#_Toc167442280)

[4.1 Tranche 1 – Diagnostic : détail de la prestation attendue 4](#_Toc167442281)

[4.2 Tranche 2 – Etude de faisabilité : détail de la prestation attendue 6](#_Toc167442282)

[4.3 Conditions de livraison/d'exécution et interlocuteurs 7](#_Toc167442283)

[4.4 Méthodologie attendue 7](#_Toc167442284)

[4.5 Durée estimée de la prestation, étapes intermédiaires, délais d’intervention, etc. 7](#_Toc167442285)

[4.6 Livrables attendus 7](#_Toc167442286)

[4.7 Compétences attendues du prestataire 8](#_Toc167442287)

[ARTICLE 5. VALIDATION DES LIVRABLES 9](#_Toc167442288)

[ARTICLE 6. CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA PRESTATION 9](#_Toc167442289)

[ARTICLE 7. CONTENU DE L’OFFRE 9](#_Toc167442290)

# PRESENTATION DE L’AFD

Le groupe Agence française de développement (AFD) est un établissement public qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Plateforme française d’aide publique au développement et d’investissement de développement durable, nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud.

Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer et dans 115 pays, pour les biens communs de l’humanité – le climat, la biodiversité, la paix, l’égalité femmes-hommes, l’éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l’engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable. Pour un monde en commun.

Au moyen de [**subventions,**](http://www.afd.fr/subventions) de [**prêts,**](http://www.afd.fr/home/AFD/op/edit/home/prets) de [**fonds de garantie**](http://www.afd.fr/home/garantiesAFD) ou de [**contrats de désendettement et de développement,**](http://www.afd.fr/home/C2D) l’AFD finance des projets, des programmes et des études et accompagne ses partenaires dans le [**renforcement de leurs capacités.**](http://www.afd.fr/home/appui-renforcement-capacites)

L’AFD collabore également avec les réseaux académiques français et internationaux pour alimenter les débats et réflexions prospectives sur le développement.

L’ensemble des informations relatives à l’AFD, et notamment sa Charte d’Ethique que le prestataire est fortement invité à consulter, sont accessibles sur le lien suivant : [www.afd.fr](http://www.afd.fr).

Depuis son installation au Liban en 1999, l’AFD a engagé plus d’un milliard et demi d’euros. Les financements les plus importants ont été accordés sous forme de prêts d’aide budgétaire. Les interventions sous forme de prêts étaient principalement concentrées en volume dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, l’appui au secteur productif ainsi que le développement des infrastructures à travers des projets de développement urbain.

Dans le contexte de la crise des réfugiés syriens, des blocages politiques et institutionnels et la décision de suspension des prêts souverains en 2019, l’AFD a orienté son action vers la réduction des fragilités. Dans ce cadre, l’AFD a développé des partenariats avec des acteurs non souverains (ONG, établissements à but non lucratifs, municipalités, etc.), dans le but de répondre à la faiblesse des services publics et renforcer la résilience des acteurs locaux.

L’AFD concentrera ses financements dans les prochaines années sur les secteurs de la santé, de l’éducation, de l’eau et de l’environnement.

# CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

Malgré la consécration du droit de l’environnement depuis les années 1970 et la reconnaissance internationale de l’urgence climatique, la dégradation environnementale s’accélère. Cette évolution interroge l’application et la portée de ce droit de l’environnement, mais aussi de ceux liés à l’information en matière environnementale (fiabilité des systèmes d’informations, disponibilité et transparence des données...), ainsi qu’à la participation des citoyen.nes dans la définition et le suivi des politiques publiques susceptibles d’impacter leur environnement et d’hypothéquer la qualité de vie des générations futures – cela afin de prévenir la survenance de différends. En réponse, l’AFD est engagée à œuvrer en faveur de l’effectivité de l’état de droit environnemental.

L’AFD étudie actuellement l’opportunité d’une intervention à l’horizon 2025, à hauteur de 6 millions d’euros, visant à soutenir l’effectivité du droit à un environnement sain au Liban. Ce projet pourrait notamment s’orienter vers des appuis en faveur des organisations de la société civile (OSC) libanaise, notamment à leurs capacités d’actions via le financement d’initiatives dont elles sont porteuses en la matière. Ce projet pourrait également, si pertinent, envisager d’appuyer les acteurs institutionnels, au niveau central et/ou local, et ceux de la justice engagée sur la thématique.

L’objectif de la mission est :

* dans un premier temps, d’éclairer l’AFD sur la pertinence et la faisabilité d’une opération visant à soutenir l’effectivité du droit à un environnement sain au Liban, en portant l’analyse sur le contexte, l’action des OSC et des acteurs institutionnels mais aussi de la justice et de la recherche (universités, etc.) en la matière, ainsi que sur leurs besoins non couverts, et, en ce sens, d’apporter des recommandations sur les axes d’intervention et les modes opératoires les plus pertinents, notamment en complémentarité ou pour le passage à l’échelle d’interventions déjà financées/mises en œuvre par d’autres partenaires techniques et financier (PTF) au Liban ;
* dans un second temps, sous réserve de confirmation d’une intervention de l’AFD dans le secteur à l’issue du diagnostic et d’une mission de la division technique Gouvernance de l’AFD au Liban (septembre 2024), il s’agira d’approfondir la logique d’intervention, les modes opératoires et l’identification des bénéficiaires les plus pertinents (OSC, institutionnels...), ainsi que d’appuyer l’AFD dans la formalisation du projet, tout en apportant les recommandations nécessaires pour en optimiser la pertinence, l’efficience, l’efficacité, les impacts et la viabilité.

# OBJET DU MARCHE

Le présent marché consiste en une prestation en deux tranches :

* La première tranche, ferme, consiste en la conduite d’un diagnostic sur le droit à un environnement sain au Liban, ses acteurs et ses enjeux et à la pré-identification de ce que pourraient être les grandes lignes d’intervention d’un nouveau projet financé par l’AFD (thématiques, maitrises d’ouvrage potentielles et montant du financement).
* La deuxième tranche, optionnelle, consiste en la conduite d’une étude de faisabilité technique et financière, et à appuyer la formalisation du projet.

# DETAILS DE LA PRESTATION ATTENDUE

## Tranche 1 – Diagnostic et pré-identification d’une opération AFD : détail de la prestation attendue

Le prestataire produira un diagnostic du contexte, des acteurs et des enjeux autour du droit à un environnement sain au Liban. Celui-ci inclura notamment :

1. Une analyse synthétique du droit de l’environnement dans la législation nationale avec une attention particulière aux normes d’application (exemple : décrets), ;
2. L’identification des acteurs (y inclus leurs rôles, positionnements et capacités) positionnés sur la thématique, parmi lesquels :
   * les acteurs institutionnels nationaux (ministères de la Justice, de l’Environnement, Agence nationale de protection de l’environnement, etc.) ;
   * les acteurs institutionnels locaux (municipalités, administrations régionales comme l’Office national du Litani…), incluant une revue de (i) leurs initiatives environnementales les plus concluantes et de leurs échecs, afin d’éclairer sur les *lessons learned*, y compris celles soutenues par les PTF qui inclura la coopération française et décentralisée, ainsi que (ii) des instances et/ou espaces de concertation existants avec les citoyen.nes autour des enjeux environnementaux et des politiques publiques en la matière ;
   * les acteurs judiciaires (avocats, magistrats, etc.), publics et privés, engagés sur la thématique, ainsi que les dispositifs existants (type clinique juridique) d’appui aux citoyen.nes dans l’exercice de leurs droits ;
   * les acteurs de la recherche nationale (universités, centres de recherche...) impliqués sur la thématique ;
   * les acteurs de la diaspora (intellectuelle et financière) ;
3. Une revue du positionnement des PTF du Liban (organisations des Nations unies, Union Européenne, Banque Mondiale, USAID, Arab Forum for Environment & Development, AFD, Fonds français pour l'environnement mondial-FFEM, etc., ONG internationales les plus actives), notamment mais pas exclusivement européens et français, sur cette thématique, ainsi que des programmes qu’ils ont financés/mis en œuvre ou financent/mettent en œuvre (y inclus l’ambassade de France dans son FSPI-R sur la biodiversité et le programme MedInGreen mis en œuvre par Expertise France), y compris par l’intermédiaire d’OSC locales, avec une emphase sur les initiatives les plus porteuses qui gagneraient à être poursuivies et/ou passées à l’échelle, et/ou complétées..
4. Une cartographie des OSC libanaises les plus pertinentes sur la thématique, incluant :
   * l’identification de leurs initiatives les plus porteuses, notamment en matière de droit de l’environnement, de production/mise en transparence de données sur l’environnement, d’information et de sensibilisation des populations (notamment des jeunes et en faveur de leur engagement), de concertation avec les autorités …, mais aussi des initiatives sectorielles, avec une attention particulière à porter à la protection de la biodiversité notamment marine, de l’eau et des déchets et à la justice environnementale. Cette analyse doit permettre d’identifier les OSC les plus actives, les secteurs non ou sous-couverts, les secteurs couverts mais qui nécessitent des moyens plus importants ;
   * l’analyse des opportunités et des limites de ces initiatives, ainsi que des contraintes rencontrées par les organisations qui les portent, y compris en matière de risques environnementaux et sociaux associés ;
   * l’identification des forces et faiblesses des OSC les plus structurées sur la thématique, et conséquemment de leurs besoins prioritaires y compris en matière de renforcement de capacités (organisationnel, technique, opérationnel, gestion financière...) et de financement de (micro)projets ;
   * l’intérêt et la mobilisation de la diaspora (intellectuelle et financière) sur les enjeux environnementaux ;
   * une attention particulière aux OSC dirigées par des femmes ou des jeunes et ciblant ces populations ;
5. Une revue des initiatives existantes et des besoins en matière de renforcement des institutions publiques compétentes en matière environnementale afin de renforcer les capacités de régulation de l’Etat libanais et d’assurer notamment l’effectivité de l’application des lois existantes et des conventions internationales auxquelles le Liban est partie.
6. Une revue de l’intégration de ces sujets dans le système universitaires (ex : existence de masters en matière de justice environnementale ?) et des modalités de sensibilisation du grand public (Quel rôle et plan d’action du gouvernement et des ministères concernés ? Quel rôle et action – diffusion, savoir, vulgarisation – des instituts de recherche et think tanks du pays ? Quel rôle des médias ?).
7. Une revue succincte de l’état de la connaissance et de l’opinion publique libanaise sur les enjeux environnementaux et/ou droit à un environnement sain, reposant sur la documentation existante (médias, enquêtes d’opinion, sondages, etc.), ainsi que des systèmes ou canaux d’information publics et privés, formels et informels, les plus pertinents en matière environnementale ;
8. Une analyse du lien entre le contexte de crises et conflits du pays et les pressions et dégradations de l’environnement. L’objectif de cette analyse, sensible au conflit, est de mieux comprendre et caractériser l’impact qu’ont pu avoir les différentes crises et conflits au Liban sur l’environnement et sa détérioration, et dans quelle mesure les questions de gestion/absence de gestion des sujets environnementaux sont aujourd’hui sources de crises et conflits dans le pays. Cette analyse doit permettre de mieux comprendre également quelles sont les populations les plus affectées, quels sont leurs besoins prioritaires, et quel impact cela peut avoir en termes de cohésion sociale (que ce soit entre communautés, ou dans le lien avec les autorités publiques). Cela doit permettre d’identifier des priorités et des points d’entrée pour aborder la thématique de la protection et du droit de l’environnement dans ce contexte dégradé. Cette analysera inclura notamment une approche territorialisée des fragilités environnementales du pays via :

* l’identification des régions et/ou localités présentant des vulnérabilités climatiques et environnementales exacerbés, sans critères socio-économiques d’une part, et des régions présentant des vulnérabilités climatiques et socio-environnementale exacerbées – en analysant les potentiels conflits qu’elles génèrent à la lumière d’études existantes (l’étude sur la transition environnementale de l’Institut Issam Fares de l’AUB financée par l’AFD, *Country climate development report* de la Banque mondiale...) et les réponses apportées par les autorités centrales, locales et/ou les organisations de la société civile.

1. L’analyse devra inclure de façon transversale la question du genre et de la jeunesse : ainsi, il sera procédé à l’examen de la mobilisation des femmes et des jeunes dans l’exercice de leurs droits à un environnement sain, aux freins rencontrés, aux politiques publiques en la matière, et aux initiatives développées et des opportunités pour renforcer leur inclusion sur ces sujets.
2. Certains points et notamment thèmes pourraient être creusés plus particulièrement dans la seconde partie de cette mission (post remise du rapport intermédiaire), en fonction des résultats initiaux.

Le diagnostic s’appuiera sur une revue de la littérature existante déjà disponible pour s’inscrire en complémentarité. Les termes de la mission pourraient être ajustés en fonction afin que l’étude soit complémentaire des études disponibles.

Le diagnostic devra permettre de conclure sur l’opportunité et la faisabilité d’un projet axé sur les enjeux relatifs au droit à un environnement sain au Liban, et apporter toutes les recommandations nécessaires sur les thématiques et les modes opératoires les plus adaptés, et les parties prenantes les plus pertinentes dans la perspective d’un nouveau projet financé par l’AFD. Ces éléments permettront de préciser le périmètre de la seconde tranche, si affermie.

## Tranche 2 – Etude de faisabilité et appui à la formalisation du projet : détail de la prestation attendue

A l’issue du diagnostic qui confirmera ou non l’opportunité d’une intervention de l’AFD sur les enjeux relatifs au droit à un environnement sain au Liban, une mission d’identification de l’AFD (septembre 2024) permettra de préciser les orientations d’un futur projet, sur la base du travail de pré-identification mené par les consultants dans la première tranche. L’AFD propose de :

* partager avec le prestataire l’ensemble des documents collectés et produits, à l’instar de l’aide-mémoire de mission, qui serviront au cadrage de l’intervention de l’AFD ;
* fournir en amont du démarrage des travaux de la tranche 2, une liste de questionnements à approfondir sur la faisabilité du projet identifié ;
* d’organiser à minima une réunion d’échange approfondi avec le prestation sur le projet envisagé.

A l’issue de cette phase préparatoire, le prestataire sera chargé :

* d’approfondir (i) la logique d’intervention en statuant sur l’intérêt d’une concentration sur certaines thématiques ou géographies, (ii) les modes opératoires envisagés incluant le schéma financier et les éventuels besoins d’appuis techniques pour les parties prenantes du projet, ainsi que (iii) l’identification des bénéficiaires les plus pertinents (OSC, institutionnels, etc.),
* d’appuyer l’AFD dans la formalisation du projet avec des livrables à préciser en amont de l’affermissement de la 2ème tranche, qui pourraient inclure (i) la rédaction de termes de référence pour le lancement d’un appel à propositions de projets, (iii) l’organisation de réunions d’information à destination des cibles de l’appel, (iv) la participation à la sélection des propositions et (v) des appuis aux porteurs de projets dans la consolidation de leur proposition technique et financière, ainsi qu’à l’intégration d’enjeux transversaux (égalité femmes-hommes, jeunesse, inclusion citoyenne...)

## Conditions de livraison/d'exécution et interlocuteurs

Le marché sera exécuté au Liban sur l’ensemble du territoire pour le lot 1. Pour le lot 2, en fonction des conclusions du diagnostic et de la mission d’identification de l’AFD, le périmètre géographique pourra être circonscrit à certaines régions et/ou localités.

La mission sera placée sous la responsabilité de la division technique Gouvernance au siège de l’AFD à Paris, ainsi que de l’agence AFD à Beyrouth, respectivement représentées par Karim BOURTEL et Reem KAED BEY. Des échanges réguliers (a minima 1/mois) seront organisés avec le prestataire afin de faire le point sur les avancées, d’éventuelles difficultés et, au besoin, de préciser certaines orientations de la prestation. Des points de restitution seront également organisés à l’occasion de la remise de chaque livrable. Par ailleurs, des points informels pourront être réalisés, de visu, par téléphone ou par email, en tant que de besoin. À ces fins, le titulaire s’engage à désigner un interlocuteur unique chargé de suivre le présent marché. Côté AFD, la chargée de mission Gouvernance à l’agence de Beyrouth, Reem KAED BEY - [kaedbeyr@afd.fr](mailto:kaedbeyr@afd.fr), sera l’interlocutrice directe du prestataire.

L'exécution du marché pourra se faire en français ou anglais.

## Méthodologie attendue

Le prestataire pourra proposer la méthodologie jugée la plus adaptée pour mener à bien le diagnostic et l’étude de faisabilité, lesquels devront néanmoins s’appuyer sur un travail analytique qui permettra la mobilisation d’expertises variées, une revue documentaire et des entretiens avec les différents acteurs mentionnés dans les présents termes de référence et tous ceux qu’il jugera intéressant d’impliquer, ainsi que des missions de terrain. Une liste de personnes référentes à contacter parmi les partenaires de l’AFD sera remise au prestataire.

## Durée estimée de la prestation

La durée estimée de la prestation est de :

* Lot 1 : 60 J/H maximum, entre juillet et septembre 2024 (3 mois)
* Lot 2 : 100 J/H maximum, entre novembre 2024 et janvier 2025 (3 mois)

## Livrables attendus

Sur la période de réalisation de cette mission, il est attendu que le prestataire produise les livrables suivants :

Tranche 1 - Diagnostic et pré-identification d’une opération AFD:

* Un rapport de cadrage (livrable 1), produit au lancement de la prestation (phase préparatoire), qui précisera le périmètre du diagnostic, les principales problématiques associées à sa réalisation, une première revue de littérature, ainsi que l’approche méthodologique proposée, la liste des interlocuteurs à rencontrer et un calendrier détaillé des prochaines étapes (maximum 10 pages, hors annexes).
* Un rapport intermédiaire (livrable 2), présentant les principaux travaux réalisés (revue de littérature, entretiens, etc.), les grandes orientations de l’étude, les principales tendances et éléments de réflexion déjà saillants sur les sujets identifiés supra (§ 4.1), les éventuelles difficultés rencontrées par le prestataire pouvant nécessiter une réorientation des travaux ou de la réflexion (maximum 20 pages, hors annexes).
* Un diagnostic final (livrable 3) dans lequel le prestataire livrera ses conclusions et recommandations relatives au contexte, aux acteurs et aux enjeux autour du droit à un environnement sain au Liban, ainsi qu’à l’opportunité d’une intervention de l’AFD sur cette thématique et les grandes lignes de ce que pourrait être une opération financée par l’AFD dans le secteur (maximum 50 pages, hors annexes).

Tranche 2 – Etude de faisabilité et formalisation du projet :

* Une note de cadrage (livrable 4), produite à l’issue d’un échange approfondi avec l’AFD sur le projet envisagé, qui précisera les orientations de l’étude, l’approche méthodologique proposée et un calendrier détaillé des étapes de réalisation (maximum 10 pages hors annexes)
* Une étude de faisabilité (livrable 5) qui devra approfondir la logique d’intervention et les modes opératoires envisagés par l’AFD, en cohérence avec les besoins prioritaires des parties prenantes identifiées, ainsi que leurs complémentarités/cohérence avec celles soutenues par d’autres PTF du Liban. Il est également attendu que l’étude fournisse des éléments d’évaluation des risques associés au projet, notamment institutionnels, sociaux et environnementaux (inclus ceux liés au financement d’initiatives d’OSC) et fournissent toutes les recommandations pertinentes pour optimiser la pertinence, l’efficience, l’efficacité, les impacts et la viabilité du projet (maximum 50 pages, hors annexes).
* Les termes de référence (livrable 6) pour le lancement d’un appel à propositions de projets si ce mode opératoire est retenu.
* Un rapport d’activité (livrable 7) sur l’organisation de réunions d’information à destination des cibles de l’appel (maximum 2 pages hors annexes)
* Une grille d’évaluation suite à la participation à la sélection des propositions (livrable 8)
* Une note explicative (livrable 9) des appuis fournis aux porteurs de projets dans la consolidation de leur proposition technique et financière, ainsi qu’à l’intégration d’enjeux transversaux (égalité femmes-hommes, jeunesse, inclusion citoyenne...) (maximum 2 pages hors annexes)

## Compétences attendues du prestataire

L’AFD recherche un prestataire disposant dans son équipe d’expertise locale sur le droit de l’environnement et d’expériences significatives en la matière au Liban. Les candidatures seront retenues selon les principales compétences suivantes :

* Expertise locale/régionale sur le droit de l’environnement ;
* Excellente connaissance du contexte social, politique et économique au Liban ;
* Connaissance des défis locaux en termes de gouvernance et de politiques publiques en matière environnementale ;
* Solide connaissance des pratiques des bailleurs de fonds et idéalement de l’AFD ;
* Excellente connaissance des organisations de la société civile libanaise, et singulièrement de celles engagées sur les enjeux environnementaux.
* Expertise avérée sur les enjeux d’égalité femmes-hommes et d’inclusion de la jeunesse ;
* Forte expertise en termes d’analyse et de gestion des enjeux environnementaux et sociaux, incluant les risques liés aux conflits/crises;
* Expérience avérée en analyse et programmation sensible aux conflits, ainsi que des cadres d’analyse « ne pas nuire »

La maitrise de l’arabe écrit et parlé est indispensable.

Le titulaire du lot identifiera, si nécessaire, lors de la remise de sa proposition technique et financière l’équipe dédiée à la réalisation de l’étude, et précisera le nom et la qualité des personnes composant ladite équipe. Si ces personnes venaient à quitter la structure du titulaire du marché, l’AFD se réservera le droit de mettre fin au contrat sans indemnités pour le titulaire.

# VALIDATION DES LIVRABLES

Les critères de validation des livrables sont les suivants :

* La clarté et la lisibilité du livrable,
* Le respect des délais,
* Le respect du périmètre de la prestation demandée,
* Le caractère opérationnel des conclusions des livrables,
* Qualité du travail en équipe auprès de l’équipe-projet de l’AFD

A la réception de chaque livrable, l’AFD aura 10 jours ouvrés pour le valider ou pas. Si l’AFD souhaite amender le livrable, elle communiquera au prestataire ses commentaires sur ces livrables au plus tard 10 jours ouvrés après leur réception. Le prestataire aura 10 jours ouvrés pour prendre en compte ces commentaires et proposer une nouvelle version du livrable. Ce processus pourra être renouvelé tant que l’AFD ne sera pas satisfaite du livrable. Le livrable ne sera validé que sur décision de l’AFD. En l’absence de commentaire de l’AFD dans les 15 jours ouvrés suivant la remise du livrable, celui-ci sera considéré comme validé.

# CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA PRESTATION

Il est attendu que soit respecté le calendrier suivant :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N°** | **Livrables attendus** | **Dates indicatives** |
| TRANCHE 1 | | |
|  | Démarrage de la prestation - Réunion de cadrage | 10/07/2024 |
| 1 | Remise de la note de cadrage | 15/07/2024 |
| 2 | Remise du rapport provisoire | 19/08/2024 |
| 3 | Remise du diagnostic final | 02/09/2024 |
| TRANCHE 2 | | |
|  | Réunion de cadrage AFD-Prestataire |  |
| 4 | Remise de la note de cadrage | Date de la notification de l’engagement de la tranche optionnelle (N) + 4 jours ouvrables |
| 5 | Remise de l’étude de faisabilité | (N) + 25 jours ouvrables |
| 6 | Remise des termes de référence | (N) + 35 jours ouvrables |
| 7 | Remise du rapport d’activité | (N) + 45 jours ouvrables |
| 8 | Remise de la grille d’évaluation | Date de la remise des offres (D) + 10 jours ouvrables |
| 9 | Remise de la note explicative | (N) + 35 jours ouvrables |

# CONTENU DE L’OFFRE

L’offre concise inclura les éléments suivants :

* Compréhension des termes de référence.
* Méthodologie incluant le chronogramme d’exécution de la mission et de remise des livrables.
* Présentation, références et CV du ou des experts.